



PROCÉDURE- ADHÉSION CLUB LOISIRS

Cette procédure vise à améliorer le service à la clientèle en accélérant le processus d'adhésion, tout en évitant que les clients ne soient tenus de venir à la garnison.

Cette procédure s'applique à tous les clubs qui sont reconnus par le département des loisirs communautaires de la garnison de Saint-Jean

1. Le formulaire d'adhésion, pour chacun des clubs, se retrouve sur le site web connexion fac (<https://www.connexionfac.ca>). Il y a un dossier pour chacun des clubs, dans lequel se retrouve le formulaire associé aux clubs.
2. Si nous recevons la demande du futur membre par courriel ou téléphone, nous l'invitons à aller sur le site web connexion Fac (<https://www.connexionfac.ca>) afin qu'il puisse se télécharger le formulaire approprié et à le remplir avant de le transmettre dûment complété à l'adjointe administrative.

Aussi, nous pouvons suite au courriel ou l'appel téléphonique reçu, transmette par courriel au futur membre, le formulaire d'adhésion approprié.

3. Le nouveau membre doit nous faire parvenir, avec le formulaire d'adhésion dûment complété, une preuve d'identité numérisée indiquant qu'il est militaire, retraité militaire ou employé MDN en plus d'une photo visage (seulement) en format JPG.
4. Suite à la réception du formulaire, de la pièce d'identité et de la photo, après que l'adjointe administrative eu vérifié l'exactitude des informations, nous appelons le futur membre pour lui dire que son adhésion est acceptée.
5. Suite au paiement, nous réalisons une carte de membre électronique avec la photo du membre.
6. Pour terminer, nous transmettons, par courriel, la carte de membre au nouveau membre avec une lettre de bienvenue, en mettant en copie le président du club.

13 juillet 2020